



sommaire

Infos pratiques

Edito

Vie communale	
Comptes-rendus de conseils municipaux	4 à 9
Les travaux	10-11
PLUi	12
L'AH Toupie et petite enfance	12
Embellissement - Fleurissement	13
Infos Calitom	13
Commémorations en 2016	14
Réunion publique du 8 décembre 2016	15
Commerces et services	15
Actualités	16 à 18

Directeur de la publication : Patrice Boutenègre

Petites histoires

Vie associative

Réalisation : Claude Marsaud, Jacques Bely, Pierre Chambon, Patrice Boutenègre, Georgia Shriane, Catherine Bruimaud

Impression: Imprimerie Mediaprint en 250 ex

Infos pratiques

LA MAIRIE:

Jours et horaires d'ouverture du secrétariat : Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18 h Tél. : 05 45 62 02 38 - Fax : 05 45 62 33 94 E-mail : mairie.stadjutory@wanadoo.fr

Salle des fêtes : Pour tout renseignement concernant la location de la salle des fêtes, s'adresser à la mairie

(Tél.: 05 45 62 02 38). Nouveau tarif 110 € pour les habitants de la commune et 220€ pour les hors communes. Concernant les week-ends de plus de deux jours et jour férié, un supplément sera demandé de 40€ par jour pour les administrés de la commune et 80 € par jour pour les hors-communes.

LA POSTE:

Bureau de Montembœuf: 05 45 65 03 78.

Ouvert le lundi de 13h30 à 16h, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h et le samedi de 9h à 12h. Levée du courrier à Montembœuf: 15h en semaine. Levée des boîtes (en semaine): Le bourg: 9h

Les Mas : 9h L'Epardelière : 9h

Le samedi, il n'y a plus de levée des boîtes. Nous vous informons que tous les produits courrier (enveloppes pré-timbrées, paquets, timbres) sont en vente au Multiple Rural.

LA GENDARMERIE:

Brigade de Roumazières : 05 45 71 30 02 Accueil du public tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 19h, le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h.

DÉCHETTERIE de MONTEMBŒUF:

Tél. 05 45 65 20 19

2 et 24

19

20 à 23

Horaires d'ouverture : Lundi de 9h à 12h et 14h à18h, mercredi 9h à 12h, jeudi de 14h à 18h, samedi 9h à 12h et 14h à18h.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT:

Les enfants domiciliés sur la commune ont la possibilité de fréquenter d'une part le centre de loisirs communautaire, et d'autre part le centre de loisirs de Montembœuf. Les bulletins d'inscription sont distribués pour l'un et l'autre des CLSH dans les cahiers des enfants scolarisés sur le pôle éducatif. Des bulletins sont aussi à votre disposition à la mairie avant les périodes de vacances scolaires.

- ALSH de la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Perigord : 05 45 63 14 73.
- CLSH de Montembœuf : Laura BOHERE, coordonnatrice PEAL à l'AAEP de Montembœuf (09 60 13 13 51).

GARDERIE SCOLAIRE À SAINT-ADJUTORY:

Ouverture les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20 (départ bus) et le soir de 17h jusqu'à 18h30. Tarifs à la 1/2 journée 1,50 € le matin ou le soir, le goûter est inclus. Un arrêt de bus est prévu place de la mairie afin de limiter la distance des enfants qui seront en garderie. Attention, pas de garderie sur Saint-Adjutory le mercredi à midi, garderie uniquement à Montembœuf de 12h à 13h.

ADMR Service à la personnne :

Pour tous renseignements sur les différents services proposés par l'ADMR, contactez notre référent communal, Francis PRECIGOUT au 05 45 62 12 24.



éditö

'année 2017 vient de s'achever. Elle aura été très riche aussi bien au niveau national que local. Avant l'été, un changement notable à la Présidence de la République avec l'arrivée d'Emmanuel Macron, un rafraîchissement de l'assemblée Nationale avec un renouvellement record de 75 % de nos députés, amènent à penser que les Français souhaitent du renouveau dans le monde de la politique. Au niveau plus local, la nouvelle communauté de communes La Rochefoucauld-Porte

du Périgord (émanation de la fusion de Seuil Charente Périgord et Bandiat-Tardoire) a vu le jour le 1^{er} janvier 2017. C'est Jean-Marc Brouillet qui est élu à la présidence. Pour l'épauler dans l'exécutif, 10 vices présidents et 3 conseillers délégués sont élus à ses côtés. J'ai l'honneur d'en faire partie en tant que conseiller délégué aux affaires scolaires. Pour notre communauté de communes, l'année 2017 aura été essentiellement d'appréhender au mieux cette nouvelle collectivité, en lui donnant des bases les plus solides possible. Concernant les dossiers en cours, celui du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) avance de façon nominale. Il aura un impact direct et fort sur le devenir de notre commune.

En parlant de notre commune, plusieurs évènements sont à noter en 2017 comme l'inauguration de notre bourg et celle de la cabine à livres. L'arrivée de la fibre par Orange au central téléphonique situé dans le bourg en septembre a considérablement amélioré la couverture internet pour les habitations situées à moins de 2 km du central. Quelques zones comme à Etampes restent très mal desservies. Charente numérique s'est engagé sur l'année 2018 à résoudre cette problématique. En parallèle, le dossier FFTH (Fibre à la maison) porté par notre communauté de communes et le département avance. Nous devrions dans les prochains mois être en possession du planning de réalisation, ceci pour l'ensemble de nos 29 communes. Vous avez pu découvrir début décembre de nouvelles décorations pour les fêtes de fin d'année. Cet investissement se fera sur deux années.

Le dynamisme est toujours de mise avec le déroulement de nombreuses manifestations et dernièrement la proposition de cours de gym le lundi soir à 19h à la salle des fêtes. Cet atelier rencontre un vif succès ! J'en profite pour remercier toutes les personnes débordantes de projets et toujours prêtes à donner de leurs temps pour le bien-être de toutes et tous. Sachez que la commune reste et restera à votre disposition pour faciliter l'émergence de bonnes idées.

En ce qui concerne les travaux 2017, les plus significatifs auront été la réfection des sanitaires du stade, la création d'un local de rangement sous le préau de la mairie, les entretiens extérieurs du multiple rural de la Bellone et la salle des fêtes avec un grand rafraîchissement des boiseries. Toutes ces interventions ont été réalisées par nos agents communaux. Nous avons aussi fait l'acquisition d'une vieille goudronneuse. Je tiens à remercier Jacques Bely, le I er adjoint, qui après quelques transformations et améliorations de celle-ci l'a rendue totalement opérationnelle. Cela va permettre de faire plus de travaux sur les voiries tout en stabilisant les coûts.

Malgré les annonces de suppressions drastiques des emplois aidés dès 2017, après de nombreuses tractations, la commune de St-Adjutory a réussi à garder à hauteur de 20h par semaine Florian Leclerc et à recruter Didier Duclos à 20h aussi. Ces deux emplois seront subventionnés par l'État à hauteur de 50%, sur l'année 2018. L'attractivité de notre belle commune est toujours d'actualité car le chiffre de l'INSEE au 1^{er} janvier 2018 est de 481 habitants (soit 10 personnes de plus que l'an passé). Le recensement officiel sur St-Adjutory se fera début 2019. Ce dynamisme n'est pas une fatalité mais le fruit d'un engagement sans faille de personnes bénévoles, dans nos associations ou à titre privé, d'un personnel communal dévoué et qualifié, d'élus motivés, au service des autres. Je tiens à les remercier chaleureusement.

Les orientations pour l'année 2018 n'ont pas encore été débattues en conseil municipal mais je peux dès à présent vous informer que nous devrons continuer à travailler autour de la couverture incendie pour les villages de l'Epardelière et d'Etampes. Nous devrons continuer à faire un maximum de travail en interne, comme l'extension du local communal, ce qui permettra de réduire les coûts et lors de la préparation du budget prévisionnel 2018, nous devrons prendre en postulat le fait de ne toujours pas augmenter les taux d'impositions.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter en mon nom, mais aussi celui de l'ensemble du conseil municipal, une excellente année 2018. Que cette nouvelle année vous apporte le bonheur, l'épanouissement personnel mais surtout la santé.

Bien à vous.

Comptes rendus des séances du conseil municipal

20 JUILLET 2017

Présents: MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, SHRIANE G, GUEDON V, BONNIN P, BARRIBAUD P-L.

Absents excusés et pouvoirs :
HUBERT P. pouvoir à GUEDON V., CHATEAU M. pouvoir à CHAMBON P.,
DAMBIER J.E. pouvoir à BOUTENEGRE P.
Absente : FURGALSKA J.
Secrétaire de séance : P. CHAMBON
Approbation du compte-rendu du
08/06/17 à l'unanimité.

Demande de subvention de la chasse

M. le maire expose au conseil municipal que M. le président de la chasse sollicite une subvention pour l'année 2017 et nous adresse son bilan financier de l'année écoulée. Au vu de cette demande, M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à dix voix pour, le conseil municipal, décide d'accorder à l'association de Chasse la somme de 200€ pour l'année 2017, dit que cette dépense sera imputée au ch. 65 du BP 2017 et demande à M. le maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

Révision des tarifs de redevance d'assainissement collectif

M. le maire rappelle au conseil municipal que les tarifs applicables pour la redevance et la consommation du service assainissement collectif sont actuellement de 45,95€ HT pour l'abonnement et de 0,797€ HT par m³ d'eau consommée. M. le maire propose une augmentation de 2% de ce tarif à partir du 01/01/2018. L'abonnement serait de 46,86€ HT et la consommation par m³ de 0,813€ HT. Le forfait instauré pour faible consommation (inférieur ou égal à 20 m³) actuellement de 16,08€ HT serait de 16,40€ HT au 01/01/2018.

Le forfait instauré pour la consommation élevée (supérieur ou égal à 100 m³) actuellement de 80,41€ HT serait de 82,02€ HT.

Après en avoir délibéré à dix voix pour,

le conseil municipal décide d'appliquer l'augmentation de 2% pour l'abonnement, la consommation par m³, le forfait pour faible consommation et le forfait pour la consommation élevée au 01/01/2018.

Actualisation du montant de la participation pour frais de branchement au réseau d'assainissement collectif

M. le maire propose au conseil municipal de réactualiser le montant de la participation pour frais de branchement au réseau d'assainissement collectif instituée par l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique, et perçue auprès des propriétaires d'habitations existantes lors de la mise en place des collecteurs et édifiées postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte pour lesquelles la collectivité réalise le raccordement.

M. le maire rappelle que le montant de la participation au raccordement au réseau d'assainissement collectif était de I 690,47€ HT soit 2 028,56€ TTC au le janvier 2017.

Après en avoir délibéré à dix voix pour, le conseil municipal décide de porter le montant de la participation au raccordement au réseau d'assainissement collectif à I 724,28€ HT, soit 2 069,13€ TTC à compter du ler janvier 2018, soit une augmentation de 2%.

Régularisation d'écriture budgétaire

M. le maire rappelle au conseil municipal que suite à la réalisation du budget commune 2017 et après contrôle de la trésorerie, il a été constaté que des comptes n'étaient pas valides concernant les recettes de fonctionnement. Il convient d'effectuer les modifications suivantes :

- diminution du chap.13 compte 1312 subvention transférable pour 38 000 € et augmentation du chap.041 compte 1312 subvention pour 38 000€
- diminution du chap.13 compte 1322 subvention région pour 38000 € et augmentation du chap.041 compte 1322 subvention pour 38 000€

Accord à l'unanimité des élus présents.



Concernant le budget assainissement 2017, il faut diminuer les dépenses imprévues (elles doivent représenter 7,5% des dépenses réelles). Il convient d'effectuer les modifications suivantes :

 diminution du chap.022 dépenses imprévues fonctionnement pour 3340€ et augmentation du chap.011 charges courantes pour 3340€

 diminution du chap.020 dépenses imprévues investissement pour 610 € et augmentation du chap.21 immobilisations corporelles pour 610€ Accord à l'unanimité.

Informations diverses

M. le maire informe le conseil municipal que, concernant les travaux en régie pour l'agrandissement du local communal, une demande de subvention (DETR) avait été faite à la Préfecture en mars 2017. Cette demande portait sur le montant global de 8 614,57€ HT (coût des matériaux). L'État attribue à la collectivité une subvention de 2 153,68€ (soit 25% du HT).

M. le maire informe le conseil municipal que le Président de la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord a pris un arrêté portant renonciation au transfert automatique de certains pouvoirs de police spéciale.

M. le maire donne la parole à M. CHAMBON suite à la réunion sur le PLUi du 6 juillet 2017. Le prochain rendez-vous est fixé à la mairie le 3 août 2017 avec les représentants de la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord.

M. le maire informe le conseil municipal que l'arrêté de restriction d'eau sur la commune a été affiché sur tous les panneaux d'affichage.

les panneaux d'affichage. M. le maire informe le conseil munici-

pal que suite à un rendez-vous avec la direction d'Orange concernant le haut débit, une réunion publique aura lieu le mardi 5 septembre à 18h30 à la salle des fêtes avec les représentants de la société Orange.



DAMBIER JE, FURGALSKA J. Secrétaire de séance : SHRIANE G Approbation du compte-rendu du 20/07/17 à dix voix pour et une abs-

tention.

M. le maire propose de rajouter une délibération pour la résiliation du contrat avec le prestataire informatique Berger Levrault.

Accord à l'unanimité.

Renouvellement de la convention avec la section « Los Vironaires » de l'association AAEP

M. le maire informe le conseil municipal que la section « Los Vironaires » de l'association AAEP souhaiterait reconduire les cours de danses traditionnelles les mardis tous les 15 jours à la salle des fêtes de Saint-Adjutory de 20h à 22h à partir de septembre. Accord à l'unanimité pour reconduire et signer la convention.

Validation du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif

M. le maire expose au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la commune 2016 regroupant les tarifs, les consommations, la qualité du traitement, les travaux en cours ou à prévoir. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la commune.

Résiliation du contrat avec le prestataire informatique Berger Levrault

M. le maire informe le conseil municipal que le prestataire informatique actuel Berger Levrault ne donne pas entière satisfaction concernant le suivi et le dépannage informatique. Beaucoup de communes traitent directement avec notre syndicat départemental informatique de la Charente (SDITEC) où les prestations sont de meilleures qualités et le dépannage immédiat pour un coût équivalent. M. le maire propose de résilier le contrat au 31/12/2017 avec Berger Levrault et d'adhérer au SDITEC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la résiliation du contrat avec Berger levrault et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires pour l'adhésion au SDITEC.

Informations diverses

M. le maire rappelle au conseil municipal qu'un concert avec la chorale Lart Chant d'Or de Champagne-Mouton aura lieu à l'église le 22 octobre 2017 à 15h.

M. le maire informe le conseil municipal qu'un nouveau régime indemnitaire obligatoire sera mis en place au ler janvier 2018 dans toutes les collectivités en tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Les conditions seront fixées par délibération lors d'un prochain conseil.

M. le maire informe le conseil municipal que des problèmes sont récurrents avec l'hébergeur actuel du site Web et souhaite qu'un groupe de travail recherche un nouvel hébergeur afin de redonner vie au site et dans de meilleures conditions.

M. le maire informe le conseil municipal que M. Debiais président de l'association RAB souhaite organiser un trial sur la commune le 28 octobre 2017. Accord à l'unanimité.

M. le maire suggère au conseil municipal qu'il souhaiterait prendre à 35h l'agent administratif pour ensuite faire une mise à disposition de 16 heures à la commune d'Agris qui a un besoin permanent suite au départ d'une de leur secrétaire. Une convention sera établie entre les deux mairies et sera validée lors du prochain conseil en octobre.

19 OCTOBRE 2017

Présents: MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, SHRIANE G, HUBERT P, BONNIN P, BARRIBAUD P-L, CHATEAU M., DAMBIER JE Absentes excusées et pouvoirs: FURGALSKA J. pouvoir à JE DAMBIER, GUEDON V. pouvoir à HUBERT P. Secrétaire de séance: HUBERT P. Approbation du compte-rendu du 22/09/17 à l'unanimité.

Modification des statuts de communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord

M. le maire informe le conseil municipal que la CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord lors du conseil communautaire du 18 septembre 2017 a procédé à des modifications statutaires. M. le maire donne lecture de ces modifications :

Pour les compétences obligatoires : -Inscription de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Pour les compétences optionnelles : -Création et gestion de maisons de services au public



-Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Pour les compétences facultatives :

-Inscription de l'antenne de l'office de tourisme à Montbron dans la liste des équipements sportifs

-Inscription de l'espace d'initiation à la préhistoire à Montbron, dans la liste des équipements sportifs

-Inscription du « Soutien aux associations sportives »

-Inscription du « Soutien aux associations culturelles »

De plus, il précise que l'inscription de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » entraîne des modifications de la compétence facultative relative à l'aménagement, la gestion et l'exploitation des locaux « du déambulatoire, de la chapelle et de l'ancien couvent des Carmes » sis à La Rochefoucauld et de la compétence facultative relative aux équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Celles-ci doivent maintenant être intégrées à la définition de l'intérêt communautaire des équipements culturels et de l'enseignement pré-élémentaires et élémentaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification des statuts de la CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord à effet au 31 décembre 2017.

Validation du rapport de la CLECT du 28 septembre 2017

M. le maire informe le conseil municipal que la CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord lors de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 28 septembre 2017 a adopté le rapport des charges transférées pour l'année 2017 concernant les ZAE (Zone d'Activité Economique) et la compétence « fourrière ». M. le maire donne lecture de ce rapport même si la commune n'est pas concernée par ces transferts mais toutes les communes de la CDC doivent valider ce rapport.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport des charges transférées pour l'année 2017.

Augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif

M. le maire indique que Mme Catherine BRUIMAUD est actuellement en poste au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe sur la base de 26 heures/semaine. La commune d'Agris a besoin d'une secrétaire à hauteur de 16h hebdomadaire suite à un départ. M. le maire propose d'augmenter le nombre d'heures de la secrétaire Catherine BRUIMAUD à raison de 35 heures /semaine à compter du ler novembre 2017, de créer le poste et de faire une mise à disposition avec la commune d'Agris. M. Chambon est contre l'augmentation de temps de travail à 35 h estimant que le fonctionnement et le devenir des communes est incertain, que la convention entre les 2 communes peut être dénoncée à tout moment par la commune d'Agris. Il souhaite donc que le contrat de travail corresponde au besoin réel de la commune.

Le conseil municipal à dix voix pour et une contre, accepte l'augmentation du temps de travail de Mme BRUIMAUD à compter du ler novembre 2017 à raison de 35 heures/semaine et autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Validation de la mise à disposition de l'adjoint administratif avec la mairie d'Agris

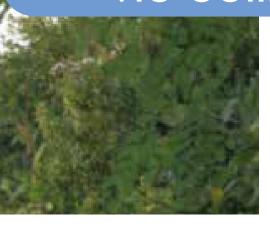
M. le maire indique qu'à compter du I er novembre 2017, l'adjoint administratif Catherine BRUIMAUD sera en poste à 35 heures/semaine sur la commune ceci afin de réaliser une mise à disposition avec la commune d'Agris. M. le maire donne lecture de la convention de mise à disposition, Mme Catherine BRUIMAUD effectuera 16 heures hebdomadaires à Agris au service des finances et 22 heures hebdomadaires à Saint-Adjutory (les heures d'ouverture de la mairie resteront le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h). L'agent sera rémunéré par la commune de Saint-Adjutory sur la base de 35h/semaine. Tous les mois, la commune d'Agris nous remboursera le montant de la rémunération et les charges sociales, sur une base de 16 heures/semaine (dont les 3 heures rémunérées en heures supplémentaires). La convention est signée pour trois ans et renouvelable. M. le maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal à neuf voix pour, une abstention et une contre, accepte la convention de mise à disposition de Catherine BRUIMAUD avec la mairie d'Agris à compter du 1^{er} novembre 2017 à raison de 16 heures/semaine et autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Révision de la taxe d'aménagement pour 2018

M. le maire rappelle au conseil municipal que la taxe d'aménagement destinée à financer les équipements publics nécessités par l'urbanisation a été mise en place en 2011.

Pour la part communale, dans les communes non dotées de PLU ou POS, cette taxe peut être instituée par délibération du conseil municipal.



La taxe d'aménagement est appliquée sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme. Cette taxe est basée sur la valeur de la surface de la construction et le type d'aménagements et installations.

La valeur des aménagements et installations est déterminée forfaitairement en fonction du type de travaux.

Le taux de la taxe d'aménagement peut être fixé entre 1% et 5%. En 2016, le taux voté était de 1,3%. M. le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou sur une éventuelle hausse du taux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir le taux à 1,3% à partir du 1^{er} janvier 2018.

Adhésion au SDITEC nouveau prestataire informatique

M. le maire rappelle au conseil municipal que la commune a résilié le contrat d'adhésion avec notre prestataire Berger Levrault pour adhérer au Syndicat Départemental d'Informatique et des Technologies de Communication (SDITEC) de la Charente. Il faut nommer un représentant délégué de la commune, M. le maire se propose et demande au conseil municipal leur avis.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve les statuts, décide d'adhérer au SDITEC, nomme M. le maire délégué et autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adhésion à l'ATD16 au 01/01/2018

M. le maire informe le conseil municipal que suite à l'initiative du SDI-TEC portant sur la mutualisation de l'ingénierie territoriale en Charente, l'ATD16 et le SDITEC envisagent un rapprochement afin de garantir la meilleure offre de services possibles aux communes et EPCI de Charente.

A ce titre, l'ATD16 a été retenue comme structure porteuse de cette nouvelle entité d'ingénierie unifiée. Les nouveaux statuts de l'ATD16 intègrent un volet numérique et informatique correspondant strictement aux missions rendues actuellement par le SDITEC et aux mêmes tarifs. L'adhésion à ce nouveau bouquet de services est totalement indépendante de l'adhésion aux missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'Assistance Juridique de l'ATD16. Le SDITEC ferait quant à lui l'objet d'une dissolution.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve les statuts, décide d'adhérer à l'ATD16, l'agence technique de la Charente pour son assistance numérique et informatique et autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Bilan budgétaire au 30 septembre 2017

M. le maire présente au conseil municipal la situation budgétaire par chapitre au 30 septembre 2017 : il en expose les dépenses engagées et les recettes perçues. La situation est globalement satisfaisante. Les crédits prévus en investissement n'ont pas été tous réalisés, donc l'emprunt relais pour l'aménagement du bourg, pourra être remboursé en fin d'année. Accord à l'unanimité.

Informations diverses

M. le maire rappelle au conseil municipal qu'un concert avec la chorale Lart Chant d'Or de Champagne-Mouton aura lieu à l'église le 22 octobre 2017 à 15h.

M. le maire rappelle au conseil municipal l'organisation par le RAB (Raid Aventure de la Bellone) son 1 er trail des résistants le samedi 28 octobre 2017 à 15h30.

M. le maire informe le conseil municipal que la Charente Libre a rédigé une double page spéciale « un jour, un village » sur notre commune et cet exemplaire sera distribué à tous les habitants et offert par la municipalité suivant l'accord de l'ensemble du conseil.

M. le maire présente au conseil municipal, avec le soutien de M. Chambon, le projet concernant la carte du PLUi. D'autres réunions sont programmées pour affiner ce plan d'urbanisme local intercommunal. Du fait des restrictions des surfaces sur l'ensemble de la CDC ex-Bandiat-Tardoire, les zones constructives devront être limitées aux bourgs principaux de chaque commune.

M. le maire informe le conseil municipal qu'une session composée de 10 personnes pour la formation aux premiers secours de niveau I aura lieu le samedi 21 octobre 2017. Deux autres sessions sont prévues le 17 et 25 novembre 2017.

9 NOVEMBRE 2017

Présents: MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, SHRIANE G, GUEDON V, HUBERT P, BONNIN P, BARRIBAUD P-L, CHATEAU M., DAMBIER JM.

Absente excusée et pouvoir : FURGALSKA J. pouvoir à DAMBIER JE. Secrétaire de séance : GUEDON V.

Approbation du compte-rendu du 19/10/17.

M. Chambon demande de rajouter quelques rectifications lors de l'augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif. Accord à l'unanimité.

Validation des travaux FDAC 2018

M. le maire informe le Conseil Municipal que le 1 er adjoint M. Bely a regardé l'état général de la voirie communale et propose de demander des devis au titre du FDAC 2018 pour la VC n°101 (de la RD 60 jusqu'à l'entrée du village de Puimeau) et la VC n°5 (du Maine Cruvier jusqu'à la route de La Vacherie).

Le Conseil Municipal devra se prononcer lors d'un prochain conseil après réception des devis. Si le montant dépassait le budget alloué aux travaux FDAC, il conviendra de faire un choix.

Adhésion à un hébergeur pour le site internet

M. le maire informe le Conseil Municipal que suite à la suppression de notre site par l'hébergeur I&I, Pascale BOUTENEGRE a recréé un site avec la collaboration de la commission communication et de Francis PRECIGOUT. Le logiciel utilisé reste sur l'ordinateur et sera totalement indépendant du futur hébergeur, ainsi celui-ci



sera sauvegardé. M. le maire propose d'utiliser l'hébergeur NUXIT que le comité d'animation utilise depuis trois ans sans souci. Le coût annuel sera de 57,31€. Pascale BOUTENEGRE mettra à jour le site avec les articles que nous lui fournirons régulièrement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et valide la mise en place du nouvel hébergeur NUXIT pour le site de la commune, autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Attribution de la prime annuelle l'IAT

M. le maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 13 novembre 2014 il a été décidé d'attribuer un régime indemnitaire aux adjoints administratifs et techniques, de catégorie C, de la collectivité. M. le maire propose de maintenir l'IAT (Indemnité d'Administration et de technicité) et l'enveloppe attribuée reste inchangée à 1600€ à répartir entre les trois agents en tenant compte du montant de référence et au prorata du temps de travail.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'attribuer l'IAT aux trois agents pour un montant annuel de 1600€, décide de verser cette indemnité annuelle en décembre, et autorise M. le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Validation des taux de promotions suite aux modifications des échelles indiciaires en 2017

M. le maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 06 mars 2008 il a été décidé de fixer des taux de promotion pour les avancements de grade pour la catégorie C. Suite à la revalorisation indiciaire de jan-

vier 2017, les intitulés de grade ont été modifiés. Après l'avis favorable du comité technique paritaire, M. le maire demande aux élus de bien vouloir maintenir les taux pour les agents techniques et administratif à 100%. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de maintenir les taux à 100% et autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Création du poste d'agent technique territorial principal lère classe

M. le maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion nous a envoyé l'avancement de grade de Gilbert GAILLARD étant donné qu'il remplit toutes des conditions pour y prétendre, M. le maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de lère classe. Cette promotion sera effective au 9 novembre 2017. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de lère classe.

Virement de crédit

M. le maire propose au Conseil Municipal de faire des virements de crédits afin de procéder au remboursement total du prêt relais (100 000€) contracté lors de l'aménagement du bourg.

Pour 2017, 50 000 € sont déjà inscrits au budget au chapitre 16 pour un remboursement partiel. Certaines prévisions budgétaires dont les travaux ne seront pas réalisées cette année, peuvent donc nous permettre d'obtenir les 5000€ nécessaires au remboursement total. Accord à l'unanimité.

Informations diverses

M. le maire fait lecture du courrier

envoyé par Mme HENCHOZ. Elle demande à la collectivité d'alerter la population des nuisances sévères dues au projet éolien sur Chasseneuil sur Bonnieure qui est actuellement en enquête publique. En tant qu'élus, il est très délicat de s'immiscer dans une enquête publique déjà portée, de ce fait, à la connaissance de la population. M. le maire a donc appelé cet administré qui a tout à fait compris la position de la collectivité.

M. le maire rappelle au Conseil Municipal que, concernant la formation PSC1, la première session a été faite, les deux autres sont programmées pour les 17 et 24 novembre 2017. Les diplômes seront reçus en mairie et remis aux lauréats lors d'une petite cérémonie à la salle des fêtes le vendredi 01/12/2017 à 20h.

M. le maire informe le Conseil Municipal que les promeneurs fréquentant la voie communale du Ménieux se font réprimander par les propriétaires du domaine. M. le Maire tient à préciser que cette voie est bien propriété communale. De plus, les panneaux « voie sans issue et propriété privée » n'ont toujours pas été enlevé malgré la demande expresse par M. le maire fin août. Un courrier va donc être envoyé à M. et M^{me} Pintaud leur demandant de changer de comportement envers les usagers de la voie communale et d'enlever les panneaux. A défaut, la convention signée avec les randonneurs pour le contournement du chemin sera dénoncée.

M. le maire rappelle au Conseil Municipal le rendez-vous à 11H15 au monument aux mort pour la cérémonie du 11 novembre. Une exposition de la commune et de Jacky Merle sur la guerre 14-18 sera présentée en salle des fêtes.

M. le maire informe le Conseil Municipal de la rencontre avec M^{me} Mérigeaud, sa fille et son petit-fils au sujet des terrains situés à proximité du

stade. Jacques Bely, I^{er} adjoint assistait à l'entrevue. Ces terrains sont bien en vente. Le prix proposé par la commune à 5€ le m² ne semble pas satisfaire la famille Mérigeaud. Une commission communale va se réunir le vendredi 8 décembre à 18h30 afin d'étudier la faisabilité d'un projet sur ces terrains. A l'issue de cette réflexion, le conseil municipal pourra ainsi statuer sur un prix ferme au m² qui sera proposé par la suite à la famille Mérigeaud.

Pierre Chambon, adjoint en charge du PLUI sur notre commune informe le Conseil Municipal qu'il est demandé aux collectivités d'informer la CDC sur leurs besoins en matière de camping, de terrain pouvant accueillir de l'éolien et du photovoltaïque.

Une réunion est programmée le 30/11 à Rancogne pour harmoniser la surface du PLUI sur l'ensemble des communes et de faire un point sur les OAP. La cérémonie des vœux sera le dimanche 14 janvier 2018 à 17h30 à la salle des fêtes.

8 DÉCEMBRE 2017

Présents: MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, SHRIANE G, GUEDON V, BONNIN P, BARRIBAUD P-L, CHATEAU M. Absents excusés et pouvoirs: FUR-GALSKA J. pouvoir à P. BOUTENEGRE, DAMBIER JM pouvoir à M. CHATEAU, HUBERT P. pouvoir à V. GUEDON Secrétaire de séance: G. SHRIANE

Avis du projet éolien sur la commune de Chasseneuil

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Chasseneuil a procédé sur son territoire à une enquête publique sur la demande du groupe VALECO pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et d'un poste de livraison. L'enquête a une durée de 33 jours. Les communes avoisinantes dans un rayon de 6 km doivent donner leur avis sur l'implantation de ce projet éolien. M. le Maire donne lecture de la note de synthèse concernant ce projet.

Après avoir délibérer à sept voix contre et quatre abstentions, le Conseil Municipal vote contre ce projet pour les raisons suivantes :

-Du point de vue écologique, si les éoliennes sont moins polluantes qu'une centrale nucléaire, leurs fabrications, leurs entretiens et leurs recyclages ont un coût écologique. Surtout, leur implantation ne doit pas se faire au détriment des espèces vivantes et au détriment de la qualité de vie des administrés;

-Du point de vue santé, l'Académie de Médecine recommande un éloignement minimum de 1500m des habitations ; il conviendrait a minima d'obtenir l'accord de tous les habitants se trouvant à moins de 1500m des implantations envisagées ;

-Du point de vue financier pour les particuliers et commerçants, la présence d'éoliennes a également un impact sur la valeur des maisons se trouvant à proximité (moins-value de – 10% à – 50% selon l'éloignement). De la même manière, on constate souvent un ralentissement des constructions neuves après constructions neuves après construction d'un parc éolien. Les éoliennes font fuir les touristes. Ce qui aura un impact non négligeable sur les activités touristiques et économiques de la région ;

-Du point de vue économique, la production d'électricité d'origine éolienne n'est pas un marché équilibré et rentable mais subventionné. L'électricité produite est subventionnée par l'État auprès des sociétés qui versent à leur tour des subventions aux collectivités et aux propriétaires ayant cédé l'exploitation de leur terrain pour l'implantation des éoliennes. Les retombées économiques ne servent qu'à enrichir à notre détriment (impôts et surcoût de l'électricité) le promoteur, et une poignée de personnes intéressées à ce système plus que douteux. Ce sont au final les impôts que l'on paie à l'État qui financent les subventions. Lorsque l'État ne subventionnera plus cette forme d'électricité, les collectivités ne toucheront plus rien, et il faudra dépolluer les sites.

-La commune de Saint-Adjutory est aux portes du Périgord et souhaite que son paysage et son environnement – qui en font sa richesse - soient conservés pour les générations à venir, et non pour répondre au besoin ponctuel et pressant d'enrichissement d'une poignée de particuliers et sociétés, et au besoin de subventions immédiat des collectivités parce que l'État diminue continuellement les dotations alors qu'il transfert toujours plus de compétences. C'est là qu'est le vrai problème pour les collectivités locales. * Si implantation d'éoliennes il doit

y avoir, ce doit être sur des lieux sans valeur paysagère, sur les grands plateaux, terres agricoles (rachetées par la collectivité) le long des autoroutes ou voies ferrées, là où il n'y a pas d'habitation à moins de 20 km. Les pylônes électriques pour la très haute tension, que l'on essaie de cacher aujourd'hui et qui faisaient succès dans les années 1960 comme symbole du progrès (voir l'affiche électorale de F. Mitterrand en 1965) ne doivent pas être remplacés par des mâts éoliens de 95 m au moins. Nous devons penser à l'environnement dès aujourd'hui pour aujourd'hui et pour demain.

-Si implantation d'éolienne il doit y avoir, cela ne peut se faire qu'aux bénéfices de toute la collectivité. Les éoliennes doivent être implantées sur des terrains publics, rachetés aux propriétaires terriens le cas échéant, pour que la totalité des subventions bénéficie à tous les administrés. Il est inacceptable que des propriétaires terriens, qui n'habitent parfois même pas à côté des éoliennes, touchent des subventions alors qu'ils ne peuvent ne pas être concernés par les inconvénients. Les pollutions (visuelles, économiques, ...) des éoliennes concernent tous les habitants pas uniquement ceux qui sont indemnisés parce qu'ils laissent exploiter leur terrain.

-Enfin, si une commune décide d'implanter des éoliennes, il est inenvisageable que toutes les communes limitrophes concernées par ces implantations écologiquement malvenues d'éoliennes ne puissent pas donner leur accord et bénéficier du « mécénat » (pour rester politiquement correct) associé à ces implantions.





DIVERS TRAVAUX ONT ÉTÉ EFFECTUÉS SUR LE DEUXIÈME SEMESTRE

Nos agents communaux ont encore bien œuvré sur ce dernier semestre. La pluie qui a sauvé la récolte des agriculteurs a aussi gardé nos pelouses vertes qui, par conséquent, ont eu besoin de tontes hebdomadaires dans beaucoup d'endroits communaux.

Entre deux tontes et les entretiens réguliers, nos agents ont rénové les boiseries extérieures du multiple rural qui en avait besoin urgemment. Ensuite les boiseries extérieures de la salle des fêtes ont eut leur cure de jouvence également.

Le bas des volets pourris par les années fut refait par notre agent spécialiste du bois, Gilbert Gaillard. Pour l'ensemble de ces travaux, plusieurs couches de peinture ont été néces-





saires pour remettre ces boiseries correctement en état. La rembarde côté place a également subi un rafraîchissement.

Le préau de la mairie a été entièrement fermé : il servira de lieu de stockage du matériel communal, entre autres les nouvelles tables acquises par la mairie cet été.



Les sanitaires au stade de foot sont totalement refaits. Nous disposons maintenant de sanitaires dignes de recevoir du public, ce qui n'était pas le cas auparavant.





Au milieu de l'automne, la commune a fait l'acquisition d'une vieille goudronneuse.

Après modification de l'ensemble roulant, Jacques Bely, I er adjoint et spécialise en chaudronnerie a remis en état ce matériel et c'est ainsi que du point à temps a été réalisé sur notre commune. Cette opération va permettre de réduire par deux le coût au mètre carré. De plus, nous ne serons plus tributaires des entreprises. Nous attendons avec impatience le printemps pour continuer à faire les réparations d'urgence sur la voirie. Cette machine est simplement faite pour les petits travaux que les entreprises spécialisées ne tiennent pas trop à faire.

De nombreux travaux sont en préparation comme l'extension du local des cantonniers et la réhabilitation extérieure de la buvette au stade.

> Jacques Bely, I er adjoint, responsable de la voirie



PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Notre commune est dotée depuis 2008 d'une carte communale qui définit les zones « U », urbanisables (constructibles) et les zones « N », naturelles (non constructibles sauf rares exceptions). Les zones U de ce document d'urbanisme, souvent situées près des voies ouvertes à la circulation et desservies par les réseaux d'eau et d'électricité représentaient une surface de 9 hectares environ.

Dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la communauté de communes Bandiat Tardoire a fait le choix en 2015 d'élaborer un PLUI sur le territoire de ses 14 communes. Le bureau d'études URBAM a donc été missionné pour préparer ce document en collaboration avec les élus représentant les 14 communes, les services de la Direction Départementale des Territoires et la Chambre d'Agriculture.

Dans ce document d'urbanisme, les élus ont choisi de définir une politique d'habitat global, cohérente et adaptée à l'échelle de la Communauté de Communes en affirmant le pôle de La Rochefoucauld comme centralité intercommunale, en tenant compte des nouvelles règles d'urbanisme nationales.

Les objectifs principaux du PLUI à échéance 10 ans (2019-2029) sont les suivants :

- La surface consommée par l'urbanisation des 10 dernières années avoisinait les 152 hectares sur le territoire communautaire (8 ha pour Saint-Adjutory). Pour respecter le cadre législatif qui impose de diminuer la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, le projet prévoit une consommation d'espace de 80 ha environ pour les 10 années à venir (4 ha pour Saint-Adjutory).
- Le nombre de logements à prévoir sur les 10 prochaines années est de 80 logements annuels en moyenne sur l'ensemble de la communauté de communes avec pour objectif communautaire le passage de 14500 habitants actuellement à 16000 environ et de 80 logements annuels en moyenne. La volonté des élus de réinvestir les logements vacants amène à répartir

ce choix comme suit : 14 logements vacants réinvestis et 66 logements neufs par an, pour des surfaces moyennes consommées par habitation de 1000 m² environ contre 1600 m² pour les dix dernières années.

Pour la réalisation de ces objectifs, les élus devront intégrer les nouvelles zones urbanisables sur le territoire en évitant d'avoir un impact négatif sur le milieu naturel, en limitant la consommation d'espaces agricoles afin de préserver les ressources de l'agriculture, en rapprochant et en densifiant au maximum les constructions vers les centres-bourgs afin de favoriser la cohésion sociale et le rapprochement de la population vers les services et commerces. Ce zonage devra être réalisé sans différence de traitement entre les 14 communes concernées.

Les principales zones définies dans le PLUI peuvent être :

- Des zones Urbaines « U », constructibles immédiatement, situées en zones déjà urbanisées. Elles sont desservies par les réseaux de voirie, d'eau, d'électricité et parfois d'assainissement. Ces zones U peuvent comporter des secteurs UE, à vocation d'équipements collectifs (sportifs, scolaires, de services à la personne et de plein air) et des secteurs UX, à vocation d'activités économiques.
- Des zones A Urbaniser « AU ». Elles concernent les parcelles destinées à être ouvertes à la construction et sont souvent considérées comme se développant en extension de l'urbanisation existante. Lorsque les principaux réseaux sont situés à proximité immédiate de ces parcelles et ont une capacité suffisante pour desservir les constructions de cette zone, des constructions y sont autorisées en respectant les conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation du PLUI (schémas de principe et indications à respecter).
- Des zones agricoles « A », où les constructions nécessaires à l'activité agricole sont autorisées.
- Des zones naturelles et forestières « N », que l'on peut exploiter / cultiver, mais où l'on ne construit pas pour des raisons environnementales

ou paysagères. Peuvent toutefois y être autorisées sous certaines conditions des constructions nécessaires à l'exploitation agricole et des annexes aux bâtiments d'habitation, ainsi que des dispositifs / installations liées aux énergies renouvelables « qui nécessitent de l'espace » (comme par exemple les panneaux photovoltaïques, étant entendu que ces derniers ne sont pas autorisés partout et que des secteurs particuliers doivent être définis).

Ces zones « U », « AU », « A » ou « N » sont reportées sur le plan de Zonage et un règlement spécifique est défini pour chacune d'entre elles. Les droits de constructibilité ou d'utilisation d'un terrain dépendent ensuite de ce règlement.

En plus des délimitations de zones, le plan de Zonage indique également :

- Les zones d'espaces boisés classés ou d'éléments de paysage à protéger (haies, arbres remarquables, ou alignements d'arbres).
- Des secteurs sur lesquels les collectivités prévoient l'acquisition foncière pour la réalisation d'un projet d'aménagement public ou d'intérêt collectif.
- Le patrimoine identitaire de chaque commune à valoriser.

Pour la commune de Saint-Adjutory, les zones urbanisables devraient se situer uniquement au niveau du bourg. L'arrêt du projet PLUI est prévu pour septembre 2018, suivront ensuite plusieurs étapes dont la mise à enquête publique pour une approbation par les services de l'état en septembre 2019. L'objectif étant qu'au 1 er Janvier 2020 le PLUI soit applicable sur l'ensemble du territoire de l'ex Communauté de Communes Bandiat Tardoire.

Les administrés peuvent suivre l'évolution du PLUI sur le site internet communautaire http://www.rochefoucauld-perigord.fr/?-Urbanisme, rubrique PLUI.

Un registre sur lequel les habitants sont invités à faire part de leurs remarques et observations est à la disposition de tous en Mairie et au siège de la CDC à la Rochefoucauld.

Atelier d'éveil - Petite enfance

Les Ateliers d'éveil continuent tous les jeudis matins de 9h à 12h dans la salle des fêtes et sont ouverts à tout le monde (même hors commune) accompagné par un (ou plusieurs) enfant(s) de 0 à 6 ans. Nous avons du matériel adapté aux petits, un tapis bébé, des jeux de construction, de la place pour grimper et sauter et le tout avec un petit goûter! Les séances sont gratuites après une petite participation (annuelle) à l'assurance.

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre :

- la mairie au 05 45 62 02 38 ou
- Mme MARTIAL Cosette au 06 01 22 83 82



SIVOS et les écoles

La suite des discussions à la rentrée en septembre 2017 concernant les TAPS et la réorganisation de la semaine scolaire est qu'à partir de la rentrée septembre 2018 il y aura un retour à la semaine de 4 jours et les mercredis libres.

Il n'y aura plus de TAPS proposés pendant le temps scolaire et plus d'école les mercredis matins, les jours et heures d'école prévus seront de 9h à 16h30 avec garderies et transports scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les mercredis seront de nouveau libres pour les enfants, éventuellement avec un centre de loisirs animé (et activités proposées) par l'AAEP de Montembœuf. Si vous désirez plus d'informations pour préparer la rentrée en septembre 2018, vous pouvez prendre contact avec le bureau du SIVOS au 05 45 61 72 89 et joindre l'AAEP de Montembœuf au 06 81 01 11 23.

L'organisation pour la rentrée 2018 vous sera communiquée dans notre prochain bulletin de juillet.

Repas des aînés

Le 26 mars, nos aînés se sont retrouvés à la salle des fêtes pour le traditionnel repas offert par la municipalité. Alain Gémot notre talentueux restaurateur, a réalisé un menu fort apprécié par l'ensemble des convives. Mme Gémot et son équipe ont fait le service.

Lors de son allocution, le maire, Patrice Boutenègre a rappelé l'importance à ces yeux de ce moment convivial et chaleureux. En fin de repas, tous les participants ont remercié par des applaudissements nourris, M. et Mme Gémot et leur équipe.



NOS COMMÉMORATIONS EN 2017

Les deux cérémonies en mémoire de nos morts restent un moment fort dans notre commune. Une délégation des sapeurs pompiers de La Rochefoucauld nous fait l'honneur de sa présence. A l'issue de la cérémonie du 11 novembre, une exposition de la commune mais aussi de Jacky Merle, notre historien local, a enchanté petits et grands. Jacky a captivé l'attention lors de son intervention pour parler de ces ouvrages relatant différentes batailles et la participation des poilus Charentais. « Dès les premiers jours du conflit en aout 1914, le maire de Moilins avait écrit à l'époque : c'était un fleuve de sang... A la fin de la guerre, le conseil municipal de St Adjutory avait voté des centimes additionnelles pour construire un mémorial en pierre de Chazelles sur ce lieu qui fut un désastre humanitaire ». Un grand merci à Jacky Merle, qui maintenant depuis plusieurs années présente sa collection de cartes postales où sont représentés des corps gisants de soldats, censurés en ce temps par les autorités mili-

Puis vint le moment du verre de l'amitié suivi d' un repas offert par la municipalité qui a rassemblé près de 30 personnes.





Cérémonie du 8 Mai











Cérémonie du 11 novembre



Réunion publique du 5 septembre 2017

Le mardi 5 septembre s'est tenue une réunion publique sur le thème du haut débit et de la téléphonie fixe. A l'occasion M. Dinari, directeur Charente des relations avec les collectivités pour Orange, et M. Debesson, directeur de Charente numérique avaient répondu à l'invitation de M. le maire. Leurs présentations ont été fort appréciées par les administrés venus en nombre.

Le central téléphonique situé dans le bourg a été fibré par Orange et les administrés aux alentours (jusqu'à 2 km) ont vu le débit internet fortement augmenté depuis mi-septembre (un rapport de 5 à 10). M. le Maire est intervenu pour signaler des zones dites blanches (débit souvent très inférieur à 2 Mo) à Etampes mais aussi à l'est de la commune comme La grave, La Jugie et Mayolle. Pour le village d'Etampes, le réseau Alsatis devrait être remplacé par un réseau 4G d'ici l'été 2018.

Concernant le réseau téléphonique,



Orange s'est engagé à prendre en compte l'ensemble des demandes relayées par la commune, comme le changement de certains poteaux, le rehaussement de certaines lignes. Mais le Directeur d'Orange a bien précisé que ces opérations seraient étalées dans le temps. Affaire à suivre...

Puis un long échange s'est instauré entre les intervenants et les administrés. Des situations particulières ont pu être réglées dans les jours qui ont suivi la réunion. Toutes les personnes présentes ont appréciée cette réunion publique et ont salué la présence et la pertinence des interventions de vrais techniciens de la téléphonie.

Pour ce qui est de l'arrivée de la fibre dans les foyers, le dossier porté par la communauté de communes la Rochefoucauld-Porte du Périgord avance de façon nominale. Nous devrions connaître l'entreprise retenue pour réaliser les travaux lors du premier trimestre 2018. C'est à ce moment que nous devrions disposer du planning d'exécution pour l'ensemble des communes.

Secourisme

Sur les trente personnes sensibilisées aux premiers secours en avril 2017, vingt ont souhaité poursuivre la formation PSCI « prévention et secours civiques de niveau I ». Plusieurs cessions de sept heures ont été mises en place et se sont déroulées courant octobre et novembre. Afin de compléter les effectifs, six personnes extérieures à la commune ont pu intégrer les groupes. Par contre, l'aide communale à hauteur de 50 % (soit 25 euros) n'a été consentie que pour les administrés de St-Adjutory. Le vendredi le décembre, en présence du lieutenant Louarme, commandant de la caserne de la Rochefoucauld et Michel Lacroix, formateur et sapeur pompier à Chasseneuil, M. le maire a remis à l'ensemble des participants leurs diplômes. Cette formation aura permis à 26 personnes d'acquérir les premiers gestes qui peuvent sauver une vie.







La chorale « L'art Chant'Or » à St. Adjutory

Dimanche 22 octobre, la Chorale « L'art Chant'Or » de Champagne Mouton a donné un récital dans l'église St-Maixent à St-Adjutory. Le public venu en nombre a fort apprécié les vingt choristes. De Joe Dassin, en passant par David Halliday, Céline Dion et bien d'autres encore, les chanteurs ont su très vite captiver l'attention de son auditoire. Fort applaudi sur la fin, le chef de chœur,





Enrik Legros a invité l'ensemble du public à entonner une dernière chanson. Tous ces chanteurs ont ainsi fait vibrer la belle église de St-Maixent. A l'issue du récital, un verre de l'amitié fut offert par la municipalité. Des chants ont ainsi perduré à la salle des fêtes, au grand bonheur des convives.

Veillée de Noël

Le dimanche 17 décembre, les amis de la paroisse de Chasseneuil, Vitrac St-Vincent et St-Adjutory ont organisé une veillée de Noël dans notre église St-Maixent. M. et Mme Chateauneuf, avec l'aide de plusieurs personnes de notre commune dont M. Château ont comme à l'accoutumée réalisé une magnifique crèche quelques jours auparavant. Accompagné d'une accordéoniste et d'une violoncelliste, Emeline Barrière, habitante de notre commune. tout le monde a entonné des chants de Noël autour du sapin. Les 70 personnes présentes ont fort apprécié ce moment convivial. A noter la présence du prêtre de Chasseneuil, qui avec sa voix remarquable, a fait vibrer l'église dans son ensemble. Un goûter offert par la municipalité a clôturé cette magnifique veillée. Un grand remerciement à M. et Mme Chateauneuf qui n'ont pas ménagé leur peine pour l'organisation de ce moment festif.







Infos diverses

EMBELLISSEMENT FLEURISSEMENT

16° concours des villages fleuris

Depuis 16 ans, le concours annuel des villages fleuris de Saint-Adjutory a pour objet de récompenser les fleurissements les plus harmonieux de la commune, son bourg et ses hameaux, pour la période estivale. Le jury, composé d'aucun résident de la commune, accompagné de Georgia SHRIANE, conseillère municipale et de Marcel Château qui prépare et organise le concours, s'est déplacé dans tous les villages. Tous les ans, le jury évalue les propriétés (maisons, fermes, gîtes, bâtisses, ...) en fonction de leur fleurissement qui doit impérativement être visible de la voie publique.

Les prix 2017, pour récompenser les fleurissements les plus réussis cet été, malgré la chaleur, seront remis lors



Remise des prix de janvier 2017

des vœux du maire en janvier 2017. Dès maintenant vous pouvez préparer vos plantations fleuries pour l'été mais aussi pour toute l'année 2017!

A chaque saison, ses plantations. L'essentiel, c'est l'embellissement du village avec le fleurissement de chacun!



NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez d'arriver dans la commune, n'oubliez pas de vous présenter en mairie afin de vous faire recenser dans le fichier des habitants

de Saint-Adjutory, de connaître les dates de ramassage des ordures ménagères, de vous procurer les dernières actualités de la commune, on vous remettra un bulletin municipal, de vous inscrire sur la liste électorale, de faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile.

Bienvenue à SAINT-ADJUTORY!



www.defense.gouv.fr/jdc

F SEPTIMES.

FEUX DE PLEIN AIR : Arrêté préfectoral du 3 mai 2016

Sont strictement INTERDITS tout l'année:

Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone urbaine ; brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes...) ; Lâcher de lanternes célestes ; brûlage des pailles soumises à la PAC.

Sont AUTORISES selon la période et sous conditions :

Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone rurale ou périurbaine : du 01/10 au 31/12 et du 01/03 au 31/05 — Dérogation valable jusqu'au 1^{er} juin 2018. Brûlage des déchets verts issus des bassins d'eaux usées ou des travaux d'entretien de la ripisylve : 01/11 au 30/04.

Sont autorisés sous conditions :

Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole); Gestion forestière ; Ecobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ; Brûlage des déchets verts parasités ou malades ; Feux d'artifices, feux festifs...

Les conditions pour faire brûler :

Déclaration (formulaire adapté) et autorisation préalable du Maire ; Respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...) AVANT D'ALLUMER un feu, consultez le serveur vocal au 05 45 97 61 40.

Pour plus de détails, consulter le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante www.charente.gouv.fr

Infos diverses

Information importante

Mise à disposition de composteurs



Si vous souhaitez vous équiper d'un composteur, merci de contacter le pôle prévention de Calitom : Samuel Raballand - 0 800 500 429

Après inscription, nous vous communiquerons le lieu pour venir retirer votre matériel.

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile

Composter devient un geste de tri pour tous!



N° vert gratuit 0 800 500 429 - www.calitom.com



Le compostage de quartier!

Il reste dans nos sacs d'ordures ménagères encore 30 kg de déchets que l'on peut très simplement valoriser. Ce sont les déchets de cuisines : restes de repas, épluchures, marcs de café... Pour cela, il suffit de les composter.

Facile quand on dispose d'un jardin... Mais, lorsque l'on habite en appartement l'exercice est beaucoup moins simple. Malgré cela, on peut tout de même avoir envie de participer à la réduction de nos déchets de cuisine.

Une alternative existe: le compostage de quartier. C'est ce que propose désormais Calitom, service public des déchets, en partenariat avec la commune de Saint Adjutory et la CDC La Rochefoucauld-Porte du périgord. Deux sites ont été installés au printemps 2017: Route du lac et au cimetière. Vous souhaitez participer à une action citoyenne, n'hésitez pas à profiter de ces espaces pour y apporter vos déchets organiques. Ils seront ainsi transformés en engrais naturel et gratuit. Vos sacs noirs seront moins vite remplis. Vous éviterez les éventuelles odeurs. Et pour la collectivité, ce sont des coûts de traitement réduits.

De nombreux avantages pour des déchets qui allaient être jetés à la poubelle ! »

ATTENTION:

PAS DE POLYSTYRÈNE DANS LES SACS JAUNES.



Aiguilles, seringues, scalpels, bandelettes... Ces déchets de soins usagés, qu'ils soient piquants, coupants ou tranchants présentent des risques. Attention, pour les jeter, il n'existe qu'une seule solution: les boîtes hermétiques gratuites DASTRI disponibles en pharmacie!

Si vous êtes en auto-médication et utilisez des seringues, aiguilles, scalpels, lancettes, cathéters..., ces déchets disposent d'une filière de collecte et de traitement spécifique. Ils présentent en effet des risques de blessures ou de piqûres avec transmission de germes, bactéries ou virus, pour ceux qui les manipulent. Cela peut concerner vos proches, les agents de collecte ou de tri lorsqu'ils sont mis par mégarde dans les sacs noirs ou les sacs jaunes.

Si vous réalisez vous-mêmes vos soins à domicile (diabète, hépatite, hémophilie..) ou administrez des soins à votre animal, soyez très vigilants après utilisation des aiguilles, seringues, lancettes...

Vous pouvez vous procurer une boîte spécifique gratuitement en pharmacie. En effet, grâce à l'écoorganisme DASTRI, la majorité des pharmacies du département dispose de contenants hermétiques sur demande. Une fois chez vous, vous y placez vos déchets médicaux. Puis une fois pleine, vous la rapportez à votre pharmacien qui pourra vous en remettre une nouvelle.

La liste des pharmacies partenaires en Charente sur le site internet www.dastri.fr

Des agents d'Atrion, le centre de tri départemental des sacs jaunes situé à Mornac, sont régulièrement blessés! Les conséquences sont lourdes: analyses, suivi médical régulier pendant plusieurs semaines, stress et angoisse.

Une information de Calitom - www.calitom.com - n° vert 0 800 500 429

Petites histoires de St-Adjutory



PROMENADE PARMI LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le registre le plus ancien consultable à la Mairie de St-Adjutory remonte à 1893.

Voici trois délibérations relatives à la vie quotidienne de la commune, ses activités commerciales, ses services publics.

Une foire se tenait régulièrement à ST-ADJUTORY, mais son importance était très modeste, comme en atteste la délibération suivante :

« 16 Juin 1895 – Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une lettre de M. le Sous-Préfet de Confolens, l'invitant à procéder à la nomination d'un vétérinaire chargé de l'inspection des foires.

Le Conseil Municipal, vu l'importance des foires de St-Adjutory où il n'y a comme bétailque des porcelets de 3 mois, ne croit pas que la présence d'unvétérinaire soit nécessaire aux foires de St-Adjutory. »

La commune, malgré l'importance de sa population (650 habitants en 1896 – équivalente à celle de Montembœuf aujourd'hui) ne disposait ni de bureau de poste ni d'agence postale. Sa voisine, Vitrac, souhaitait en ouvrir un.

«23 Février I 896–M. le Mairedonne connaissance au Conseil Municipal d'un délibéré du Conseil Municipal de Vitrac par lequel ce dernier de mande la création d'un bure au de poste auchef-lieu de la commune de Vitrac et invite la commune de St-Adjutory à de mander son rattachement à ce bure au.

Le Conseil Municipal, après examen de la dite création et les avantages qui peuvent en résulter pour la commune de St-Adjutory, donne un avis favorable à la dite création. »

C'est ainsi que les deux communes s'associent, comme elles le feront plus tard pour les écoles par la création d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal).

Le courrier était cependant, comme aujourd'hui, distribué par les facteurs de Montemboeuf... non sans quelques récriminations, comme en atteste la délibération suivante!

23 Avril I 896 – Surproposition de M. le Maire au Conseil Municipal qui demande que le service postal qui laisse à désirer pour la commune de St-Adjutory soit désormais fait par les facteurs du bure au de Chasseneuil au lieu de l'être par Montemboeuf,

Malgré les avantages qu'il croit militer en faveur de ce changement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est d'avis de rester desservi par Montemboeuf puisque le vote donne le résultat suivant : cinqvoix pour Montembœuf, une pour Chasseneuil et deux pour Vitrac. »



AS ST-ADJUTORY

La saison 2016-2017 s'est terminée par la première édition de notre tournoi amical où les équipes de Taponnat, Haute-Charente, Saint-Angeau, Saint-Claud, Saint-Adjutory et les loups de la Bellone étaient représentées. Au terme de cette chaude après-midi, la victoire est revenue à Saint-claud tout heureux de soulever le trophé remis des mains de Mr le maire. Ce fut une très bonne journée où convivialité, sourire et amour du ballon rond étaient au rendez-vous.

L'assemblée générale s'est tenue dans la foulée en présence de M. le maire où le bureau a été quelque peu modifié: Président : Lafaysse Julien Vice président : Jahan Fabien Secrétaire : Meyerink Yohan Secrétaire adjoint : Jeannot Ror

Secrétaire adjoint : Jeannot Romain Trésorier : Rouquet Nicolas Trésorier adjoint : Jacquet Rémi La saison 2017-2018 a démarré sur les chapeaux de roues avec 27 licences de joueurs et dirigeants. Le club se trouve actuellement à une honnête 4e place au classement. Toutes les personnes désirant nous rejoindre, joueurs, dirigeants ou bénévoles sont évidemment les bienvenues, n'hésitez pas à nous contacter.

Les membres du club ont commencé



depuis le début du mois de décembre la distribution des calendriers du club. Nous vous remercions pour votre accueil et la générosité de vos dons. L'ensemble des dirigeants et joueurs se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2018.

Lafaysse Julien, Président du club



RAID AVENTURE DE LA BELLONE

L'association Raid Aventure de la Bellone (R.A.B.) dont le siège est situé sur la commune de Saint Adjutory a été créée par Franck Debiais et Sébastien Bouchet en janvier 2014. Elle compte actuellement 24 licenciés et environ 20 bénévoles.

Cette association a vocation à organiser et à participer à des épreuves sportives variées (raid multisports, randonnée VTT, trail). Pour ceux qui ne connaissent pas le raid multisport, il s'agit d'un rallye sportif (par équipe) avec un enchaînement d'épreuves diversifiées et pour la plupart en orientation

Côté manifestations, le RAB a organisé trois épreuves en 2017: D'une part, une rando VTT et marche qui s'est déroulé le 26 mars 2017 au départ du stade de Saint Adjutory. Cette 3ème randonnée a été une réussite et a réuni 122 VTT et 104 marcheurs qui sont venus sillonner les chemins de la commune et de celles avoisinantes.

D'autre part, un raid multisports (le 4°) comptant pour le challenge départemental du Conseil général qui a eu lieu le 26 août 2017 au départ de Chasseneuil Sur Bonnieure. Il a ren-





contré un grand succès avec la participation de 75 équipes (de tout le grand Sud Ouest) venues se défier sur deux épreuves (découverte et expert) durant toute la journée.

Enfin le trail des Résistants qui s'est déroulée le samedi 28 octobre 2017 à partir de 15h30 exclusivement sur la commune de Saint Adjutory. 92 traileurs et traileuses sont venus en découdre sur les deux circuits proposés de 7,5 km et de 16 km. Tous ont été ravis de participer à cette l'ère édition pour la beauté des parcours (trail nature) et la gentillesse des bénévoles.



En 2018, l'association RAB devrait organiser trois manifestations.

Tout d'abord courant 25 mars 2018, au départ de Saint Adjutory, une randonnée VTT avec marche, puis la 5ème édition du raid de la Bellone qui déroulera sur le territoire de Confolens et des alentours le samedi 1 er septembre 2018 et enfin un 2ème trail des résistants;

Côté participation, certains membres participent à des épreuves dans la région avec des résultats très honorables. Sandra et Nellie terminent l'ère équipe féminine du challenge départemental de la Charente.

ASSOCIATION DÉTENTE-LOISIRS



Une nouvelle année se termine. En 2017, ce sont 150 adhérent(e)s qui se sont retrouvés régulièrement au fil des activités proposées. Notre association Détente-Loisirs a pour objet de grouper les personnes âgées de plus de cinquante-cinq ans des communes de Cherves-Châtelars, de Montembœuf, de Vitrac-Saint-Vincent, de Saint-Adjutory, et des environs.

Elle propose d'organiser des activités permettant de se rencontrer, de partager des moments de convivialité et de participer à des événements culturels et sportifs. L'adhésion (12 € par année civile) permet de participer à toutes nos activités en profitant de tarifs privilégiés.

- 19 janvier : Sortie théâtre au Cloître de la Rochefoucauld
- 28 janvier : Assemblée générale
- 8 février jusqu'au 7 juin :Atelier équilibre animé par des professionnels du Groupe Associatif Siel Bleu.
- Vendredi 24 février 1^{er} Concours de belote Salle des fêtes de Vitrac
- Mercredi 15 mars : Sortie HOLIDAY ON ICE à Angoulême .
- Atelier « Santé vous bien au volant »
- Repas de printemps le mardi 21 mars à Saint-Adjutory
- Portes ouvertes le dimanche 14 mai au centre culturel de Montembœuf. Exposition vente - Rencontres d'auteurs locaux
- Mardi 27 juin :Voyage touristique à Bordeaux :Visite guidée de la capitale de la Nouvelle Aquitaine, repas et croisière sur la Gironde
- 15 août : Sortie spectacle « Soirée Panorama » au Festival de Confolens.
- Mardi 26 septembre : Information



téléassistance par Mme Magali Dupin Directrice de l'agence du Crédit Agricole

- Jeudi 28 septembre : Voyage touristique.
- Repas d'automne jeudi 19 octobre à Vitrac, réception d'un groupe du centre culturel des 3 cités de Poitiers.
- Dimanche 5 novembre :Thé dansant à la salle des fêtes de Montembœuf
- Dimanche 10 décembre :Sortie spectacle Le Mystère de Noël au Puy du Fou

Et aussi:

Le club se réunit le mardi dans nos 4 communes : salle des fêtes de Saint-Adjutory (1er mardi du mois), salle des fêtes de Vitrac (2e mardi du mois), salle du foyer rural de Cherves (3e mardi du mois), salle du centre culturel de Montembœuf (4e mardi du mois).

En partenariat avec le SIVOS, nous avons accueilli et animé à Cherves-Chatelars des ateliers dans le cadre du temps d'activités périscolaires.

Pour donner une suite aux ateliers mémoire, atelier Remue-méninges

chaque $4^{\rm e}$ mardi du mois à Montembœuf.

Organisation de sessions « informatique» pour débutants (à Montembœuf) et pour confirmés (à Vitrac). 4 séances de 2 heures par mois.

Ateliers d'Activités Physiques Adaptées - Objectif : favoriser les conditions de l'autonomie et de la qualité de vie des participants par la pratique d'activités motrices régulières.

Atelier Travaux, décoration, couture (mensuel) au Foyer rural de Cherves-Châtelars). Cet atelier est animé par des adhérentes désirant partager leurs savoirs et savoir-faire.

A noter enfin que chaque mois nous allons au cinéma Vox à Chasseneuil

En prévision 2018 : AVEC l'ASEPT Poitou-Charentes Atelier -VERS UN HABITAT FACILE À VIVRE- Objectif : Permettre de repérer les facteurs de risques et d'aider à organiser l'ergonomie de l'habitat afin d'éviter les chutes et ainsi permettre de garder son autonomie le plus longtemps possible à son domicile.

Site internet: Vous pouvez retrouver toutes les informations de notre association sur la page dédiée du site Balade à Vitrac Saint Vincent: http://alain.bohere.pagesperso-orange.fr/

Assemblée générale 2018 à Vitrac le samedi 27 janvier.

Contact, renseignements, inscriptions, adhésion :

Alain BOHÈRE: 06 76 48 59 02 bohere.alain@orange.fr

St-Adjutory : Claude BOUCHET 05 45 62 22 42 claudeetmariebouchet@gmail.com

SERVICE A LA PERSONNE



L'ADMR, lors de sa 43° assemblée générale en septembre dernier a tenu à mettre à l'honneur l'ensemble de ses 29 aides à domicile formées au secourisme. D'autre part, Christiane DEMAY a obtenu son diplôme d'ADVF (assistante de Vie aux Familles) et a reçu, en plus, une composition florale remise par Francis Précigout. Trois aides à domicile qualifiées habitent ou ont habité la commune :

- Agent à domicile : Magali Blanchemin
- Assistante de vie aux familles : Christiane Demay
- Auxiliaire de vie sociale : Estelle Forestier

La commune de Saint-Adjutory est représentée au conseil d'administration de l'ADMR par Francis Précigout que vous pouvez solliciter au 05 45 62 12 24.



Le bureau est composé de trois responsables bénévoles : Président : Michel Lavauzelle - Trésorière : Annie Mousnier Secrétaire : Jeanine Miztal

21



GYM À SAINT-ADJUTORY

Nous nous sommes associés à la gym volontaire de Chasseneuil.

Les cours reprendront le lundi 8 janvier 2018 de 19 h à 20 h salle des fêtes de Saint Adjutory.

Coût de l'adhésion 65 euros pour 20 cours de Janvier à Juin .

Cette adhésion vous permettra pour le même tarif de bénéficier des cours de Chasseneuil (suivant votre disponibilité).

Pour tout renseignement contacter Madame Dupont Nadia au 06 77 99 89 99 ou 05 45 91 37 19

LA CHASSE

Perot Fabrice Président : Vice-président : **Dupont Thierry** Marchand François Secrétaire : Secrétaire adjoint : Labrousse Philippe Trésorier: **Dupont Dominique** Suau Dominique Trésorier adjoint : La société de chasse compte 17 adhérents pour la saison 2017-2018. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres et espérons que de nombreux autres chasseurs nous rejoindrons.

Plan de chasse : Attribué par la fédération : Cervidés : 6 chevreuils / 5 sangliers

Le repas de chasse, du 27 Août 2017 qui a eu lieu au terrain de foot dans une ambiance conviviale, a connu un vif succès. Nous en remercions tous les participants.

Les prochains repas de chasse se dérouleront le dimanche 4 mars 2018 et le dimanche 2 septembre 2018. Nous tenons à remercier les propriétaires de la commune qui nous permettent de vivre notre passion.

Nous souhaitons à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année, et une heureuse année 2018.

COMITÉ D'ANIMATION

Lors de l'assemblée générale de janvier 2017, le bureau fut reconduit : Présidente : Karine VEILLON ; Viceprésidente : Pascale BOUTENEGRE ; Trésorier : Pascal VEILLON ; Trésorière-adjointe : Marianna ROBIN ; Secrétaire : Hervé PETIT ; Secrétaire adjointe : Nadia DUPONT

Les manifestations en 2017 :

Le comité a tout d'abord proposé le farci charentais au mois de mars. Pour la frairie annuelle des 17 et 18 juin, le comité des fêtes proposa comme les années précédentes un repas Paëlla Fidéoa à partir de 20 heures, suivi du feu d'artifice. Le lendemain, la balade des vieux moteurs attira quelques 70 vieilles voitures. Cette randonnée fut suivie d'un repas au stade de foot. Le traditionnel lâcher de ballons a clôturé la fin des festivités vers 17h30. Le samedi 8 juillet, 14e randonnée pédestre nocturne avec repas par étape. Les marcheurs

ont eu le choix entre deux circuits et ont pu découvrir ou redécouvrir les sentiers de notre commune. L'année 2017 s'est terminée par l'aprèsmidi de Noël le dimanche 10 décembre. Après-midi récréative avec un spectacle à la découverte des autres pays du monde à la recherche du père Noël. Distribution des cadeaux et goûter furent également au rendez-vous. Parents, pensez à vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie car c'est le seul moyen pour nous de ne pas oublier d'enfants.

Les dates à retenir pour 2018 : -Assemblée générale : 20 janvier à 19h



- Farci charentais : 18 mars à 12h
- Frairie annuelle les 2 et 3 juin
- 2 juin : frairie et soirée paëlla-Fidéoa
- 3 juin : frairie et tournoi de foot organisé par le club de foot de St-Adjutory
- 23 juin : rallye touristique de vieilles voitures sur la journée avec repas le soir au stade de foot
- Randonnée nocturne : 14 juillet
- Noël des enfants en décembre Toutes les personnes de la commune qui souhaitent intégrer le comité d'animation seront les bienvenues.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année.





A.A.E.P. Association d'Animation et d'Education Populaire

L'AAEP est présente pour répondre aux besoins d'échanges et d'activités des habitants des 12 communes du bassin de vie de Montemboeuf : activités socio-éducatives, culturelles, sportives et de loisirs.

ESPACE DE VIE SOCIALE (EVS)

Des activités pour les bébés, les enfants, les ados et leurs parents!

Centre de Loisirs pour les 3-12 ans à l'école de Montembœuf.

Les mercredis: prise en charge des enfants dès la sortie de l'école jusqu'à 18h30. Les vacances scolaires d'hiver, d'avril et de la Toussaint: lère semaine des vacances de 7h30 à 18h30. Les vacances d'été: au mois de juillet/août de 7h30 à 18h30.

Camps en fonction de l'âge (4 à 15 ans).

Ecole Multisport:

Pour les enfants de 5 à 10 ans, elle permet aux enfants de découvrir plusieurs activités sportives par cycle de 5 séances (équitation, vtt, hockey, basket, tir à l'arc, etc.).

Parentalité:

Dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui, et d'Accompagnement de la Parentalité : groupe de parents (rencontres mensuelles entre parents), soirées thématiques animées pas des intervenants professionnels, ateliers enfants/parents (Ludo-parentalité, cuisine, chant, arts plastiques), sorties familiales.



Coccinelle:

Lieu d'accueil des enfants de 0-6 ans accompagnés de leur parent ou de leur assistante maternelle, tous les jeudis matins au Centre Culturel. Gratuit.

Ados:

L'AAEP propose de nombreuses activités aux ados :



- Centre de loisirs pendant les vacances : inscription à la journée, à la demi-journée, à l'activité.
- Sorties tout au long de l'année : patinoire, bowling, cinéma, Laser Game...
- Pendant la période scolaire, le Centre de Loisirs Associé au Collège Cette nouvelle structure, unique en Région Nouvelle Aquitaine, a été créée en partenariat avec le collège. Les collégiens peuvent bénéficier d'animations lors des pauses (méridienne, heures d'études). Ces animations sont soit proposées par l'animatrice de l'AAEP, soit construites avec les professeurs dans une logique de continuité pédagogique. Ex d'activités: photo, vidéo, musique, arts plastiques, spectacle vivant, jeux, sport...

ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

Ces activités sont organisées par des bénévoles. N'hésitez pas à solliciter l'AAEP pour toute nouvelle idée d'activité.

L'ARCELA: atelier d'occitan 2 lundis par mois pour perpétuer le parler et l'apprentissage de la langue occitane (Chantal Monteau 06 61 98 36 78 / Gilbert Croisard 05 45 71 78 63). CINEMA: Séance I fois par mois au Centre culturel. Programmation sur www.crcatb.fr

LOS VIRONAIRES: Atelier danse et musique traditionnelles, animation de bals trad, production de CD (Cécile Chambon 05 45 62 09 17).



RANDONNEE PEDESTRE:

ouvert à tous ceux qui veulent pratiquer la marche pour le loisir, la santé, la découverte, la convivialité (Claude Guérin 06 08 35 05 56 ou Robert Piton 07 86 99 78 71)

BADMINTON : ouvert à tous pour le loisir, la santé et hors compétition. Les mardis et jeudis à partir de 19h au gymnase de Montemboeuf. (Carole Texier 05 45 93 66 95)

POLE CULTUREL:

Nouveau à l'AAEP, dans la suite logique des cours de guitare, nous développons un pôle culturel. L'école de musique, en partenariat avec l'association Musique et Partage, donne des cours de guitare, batterie, percussion, éveil musical, piano, saxophone, etc. Dès janvier 2018, l'AAEP proposera des activités arts plastiques, spectacle vivant, cirque...

Les artistes du territoire qui souhaitent proposer des activités culturelles, des ateliers ou autre peuvent contacter Olivier LACROIX au 06 12 14 84 74.

A.A.E.P - Place de la mairie / 16310 Montembœuf 09 60 13 13 51 / 06 81 01 11 23 ass.aaepmontemboeuf@orange.fr Animatrices: Laura BAUER et Coleen VIGNAUD

Toutes les infos sur le site internet : http://aaep-montemboeuf.e-monsite.com

infos communales

GESTION DES DÉCHETS COLLECTE DES SACS

RAPPEL: Les containers d'ordures ménagères et de tri sélectif mis à disposition place du cimetière pour les résidences secondaires doivent être utilisés uniquement pour les déchets ménagers.

Collecte du verre : Deux bennes à verre sont à votre disposition au Mas et place du cimetière.

Ordures ménagères : toutes les 2 semaines (pensez à sortir les sacs la veille)

- Ramassage le vendredi matin (semaine impaire)
- Pour les lieux-dits Mayolle, Mayolle d'en bas et La Jugie : le mercredi matin (semaine paire)
- Pour le lieu-dit La Grave : le mardi matin (paire)

Sacs jaunes : toutes les 2 semaines (pensez à sortir les sacs la veille)

- Ramassage le vendredi matin (semaine paire)
- Pour les lieux-dits Mayolle, Mayolle d'en bas et La Jugie : le mercredi matin (semaine impaire)
- Pour le lieu-dit La Grave : le mardi matin (impaire)

Veillez à bien prendre connaissance des dernières informations communiquées par CALITOM relatives au ramassage en cascade, pour les jours fériés. Les semaines où il y a un jour férié, le ramassage des sacs jaunes et des ordures ménagères est décalé d'une journée entre le jour férié et la fin de la semaine. Pour tout problème de ramassage, veuillez contacter votre mairie dans les meilleurs délais ou Calitom au N° Vert: 0800 500 429.

SUBVENTION POUR LES VOYAGES SCOLAIRES :

La municipalité a adopté le principe d'attribution d'une subvention pour les sorties scolaires de plus de 3 jours consécutifs pour les enfants de la maternelle à la fin du cycle secondaire (baccalauréat). La subvention représente 30 % du montant sollicité aux familles, dans la limite de 60 € par enfant et par an.

Pour en bénéficier, nous insistons sur l'importance d'en formuler la demande auprès de la collectivité dès que la famille a connaissance du projet de séjour pour son (ses) enfant(s) et du coût à sa charge. La collectivité communique ensuite, à l'établissement, l'accord de principe du montant de la subvention octroyée pour chaque demande, pour déduction de celuici du montant initial à la charge de la famille.

Le séjour effectué, l'établissement adresse à la mairie une attestation de présence pour les enfants concernés par une demande. La collectivité verse alors la subvention à l'établissement scolaire.

SERVICES VIE SCOLAIRE TRANSPORTS SCOLAIRES :

Les écoliers :

Les enfants de Saint-Adjutory, scolarisés en maternelle ou en primaire, peuvent prendre le bus pour aller aux écoles de Vitrac ou Montembœuf dont nous dépendons.

	Matin	Mercredi midi	Soir
- Le Bourg :	8h25	12h47	17h06
- Les Mas :	8h30	12h42	17h02
- Puimeau :	8h33	I2h40	17h00

Pour les familles ne pouvant utiliser le transport en raison d'incompatibilité avec leurs horaires, un service garderie est assuré à l'annexe de la mairie de St.-Adjutory, à l'école de Vitrac et à l'école de Montembœuf (le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30).

Les collégiens :

Puimeau (abribus): matin: 8h00 et soir: 17h27
Les Mas (abribus): matin: 8h01 et soir: 17h28
Le Bourg (abribus): matin: 8h03 et soir: 17h35

LISTES ÉLECTORALES:

Les personnes nouvellement arrivées sur la commune doivent se présenter à la mairie, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour remplir le formulaire d'inscription sur la liste électorale afin de pouvoir voter en 2018.

PACS EN MAIRIE À PARTIR DU 1^{ER} NOV. 2017 :

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer. L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant : soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune), soit à un notaire.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION:

Depuis le 6 novembre 2017, la totalité des démarches liées au certificat d'immatriculation seront enregistrées exclusivement de manière numérique, soit par l'usager lui-même, soit, si l'usager le souhaite, par l'intermédiaire d'un professionnel de l'automobile agréé.

Les demandes se feront sur le site : https://immatriculation.ants.gouv.fr





PERMIS DE CONDUIRE:

Depuis le 29 septembre 2017, les demandes doivent désormais être effectuées uniquement sur le site : https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/.

Un point numérique est à votre disposition au bureau de poste de Montembœuf du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, le samedi de 9h à 12h.